



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 Avril 2025

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, Christian TURCHESCHI, Marie-Claude FAUVRE, Guy FARCE, Maryse PERRIN, Olivier GARRIGUES, Magali REYNIER, Chantal SILVA, Christelle MINETTO-MALABRY, Amelie VOISIN, Jean-Baptiste LEDOUX.

ABSENTS/EXCUSES : René MORETTI (donne procuration à Bruno AYCARD), Fabien FRECH, Thierry TEISSEIRE, Aurore OVION.

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent. Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Demande de subvention au titre de l'Aide aux Communes (Axe 2) pour les travaux de réfection de voirie du Chemin de Camp Long

II – Demande de subvention au titre de l'Aide aux Communes (Axe 2) pour les travaux de réfection de voirie de la Place Gabriel Péri

III – Demande de fonds de concours à la CCVG pour les travaux de réfection de voirie du Chemin de la Colle

IV – Avance de trésorerie du Budget Principal au Budget annexe des caveaux

V – Reprise de terrains non concédés dans l'ancien cimetière

VI – Approbation d'une convention avec le Conseil Départemental pour l'accueil des Voix Départementales 2025

VII – Renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour le développement de la lecture publique

VIII – Distraction du régime forestier de la parcelle cadastrée section C2

IX – Demande de subvention auprès de la SDJES83 pour bénéficier du fonds de l'Agence Nationale des Sports au titre du Plan Prévention des Noyades

X – Adoption des décisions municipales

XI – Questions diverses

I – Demande de subvention au titre de l'Aide aux Communes (Axe 2) pour les travaux de réfection de voirie du Chemin de Camp Long

Des travaux de réhabilitation du Chemin de Camp Long sont devenus nécessaires en raison de la vétusté de la voirie (affaissements par endroits). Il est nécessaire de procéder à ces travaux afin de sécuriser la voie. Le coût total des travaux est estimé à 15 980,70 € HT.

La commune prévoit de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 80 %, soit 12 784,56 €. Les 20 % restants, soit 3 196,14 €, seront financés par la commune en autofinancement.

Approbation à l'unanimité.

II – Demande de subvention au titre de l'Aide aux Communes (Axe 2) pour les travaux de réfection de voirie de la Place Gabriel Péri

Des travaux de réhabilitation de la route traversant la place Gabriel Péri en raison de la vétusté de la voirie (affaissements de la voie). Il est nécessaire de procéder à ces travaux afin d'améliorer les conditions de circulation. Le coût total des travaux est estimé à 12 100,90 € HT.

La commune prévoit de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 80 %, soit 9 680,72 €. Les 20 % restants, soit 2 420,18 €, seront financés par la commune en autofinancement.

Approbation à l'unanimité.

III – Demande de fonds de concours à la CCVG pour les travaux de réfection de voirie du Chemin de la Colle

Des travaux d'enfouissement de ligne moyenne tension réalisés par Enedis ont mené à élargir la bande de roulement sur une partie du Chemin de la Colle. Il est nécessaire de procéder à des travaux de réfection de la voirie afin d'améliorer les conditions de circulation. Le coût total des travaux est estimé à 18 697,80€ HT.

La commune prévoit de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 %, soit 9 348,90 €. Les 50 % restants, soit 9 348,90 €, seront financés par la commune en autofinancement.

Approbation à l'unanimité.

IV – Avance de trésorerie du Budget Principal au Budget annexe des caveaux

Lorsqu'une collectivité gère une activité à caractère industriel et commercial, elle doit le faire au sein d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'en cas d'insuffisance des sommes mises à la disposition de la régie, celle-ci ne peut demander des avances qu'à la commune.

Il convient donc que la commune accorde une avance de trésorerie du Budget principal au budget annexe des caveaux afin que celui-ci puisse faire face à ses dépenses, à savoir l'acquisition de 12 caveaux prévus pour 2025, avant l'encaissement des recettes issues de leurs ventes. Le montant de cette avance est de 47 640 €.

Approbation à l'unanimité.

V – Reprise de terrains non concédés dans l'ancien cimetière

La commune, conformément à la réglementation relative aux opérations funéraires et à la gestion des cimetières prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, est en droit de reprendre les sépultures en terrain commun dont la jouissance par les familles des défunts a été accordée gratuitement pendant la durée du délai de rotation applicable au cimetière communal, c'est-à-dire cinq années.

Dans ce contexte, une gestion rationnelle de l'espace funéraire s'impose, afin d'optimiser l'utilisation du terrain disponible et répondre aux besoins actuels. Cette démarche est rendue nécessaire par la création de 12 nouvelles concessions. Il convient donc de libérer les emplacements concernés par les sépultures arrivées à échéance, dans le respect des procédures légales, pour permettre l'aménagement de ces nouvelles concessions et assurer une organisation cohérente du cimetière communal.

Approbation à l'unanimité.

VI – Approbation d'une convention avec le Conseil Départemental pour l'accueil des Voix Départementales 2025

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'accès à la culture, le Conseil Départemental du Var propose aux communes disposant d'une offre culturelle réduite de bénéficier de concerts organisés durant la saison estivale, dans le cadre de la tournée « Les Voix Départementale ».

Ces représentations entièrement prises en charge financièrement par le Département permettent ainsi d'offrir une animation culturelle de qualité accessible à tous.

La date proposée est le 13 Août 2025.

Approbation à l'unanimité.

VII – Renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour le développement de la lecture publique

Dans le cadre du Schéma Départemental de Lecture Publique, la commune est invitée à signer une convention avec la Médiathèque Départementale du Var visant à renforcer l'accès à la culture et à la lecture pour tous. Ce partenariat permet à la bibliothèque municipale de bénéficier gratuitement d'un accompagnement, de ressources documentaires, de matériel et de soutien professionnel. En contrepartie, la commune s'engage à garantir les conditions nécessaires au bon fonctionnement de sa bibliothèque, conformément aux objectifs définis dans la convention.

Approbation à l'unanimité.

VIII – Distraction du régime forestier de la parcelle cadastrée section C2

Dans le cadre du projet d'échange de parcelles entre la commune et le Conseil Départemental, il est nécessaire au préalable de réaliser la distraction du régime forestier de la parcelle cadastrée section C n°2.

La distraction forestière est une sorte de "désinscription" du régime forestier de gestion par l'ONF, qui permet à la collectivité de retrouver la pleine maîtrise de l'usage du terrain concerné.

Cette étape est indispensable afin de permettre la poursuite des démarches administratives liées à l'échange foncier envisagé.

Approbation à l'unanimité.

IX – Demande de subvention auprès de la SDJES83 pour bénéficier du fonds de l'Agence Nationale des Sports au titre du Plan Prévention des Noyades

L'Agence Nationale des Sports a mis en place d'un plan pour aider les communes à développer la pratique de la nage. A ce titre, la SDJES 83 subventionne l'ensemble des éléments qui pourraient favoriser la mise en œuvre des cycles (transports, coût piscine, matériel pédagogique, etc...). Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour la commune.

Approbation à l'unanimité.

X – Adoption des décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses :

Mme BOURBAO Sylviane relate sa rencontre avec le président de la Mission Locale. Cet organisme d'aide à la recherche d'emploi (entre autres) pour les 16-25 ans non scolarisés. Celui-ci a fait état des résultats obtenus en 2024 sur la commune de Belgentier, à savoir 38 personnes suivies (dont 15 nouvelles personnes). Elle a demandé à ce que des permanences se tiennent sur la commune pour favoriser l'accès et la visibilité.

M. VITRANT Jean-Luc réalise une longue présentation de la nouvelle unité de tri et traitement du SITTOMAT implantée à la Farlède, suite à son inauguration. Il rappelle la nécessité d'offrir le maximum de points de collecte afin que la population puisse réaliser le tri, en particulier celui du verre.

Mme VOISIN Amélie suggère que l'on se serve davantage du groupe WhatsApp des élus municipaux pour connaître la participation prévue aux différentes manifestations. M. le Maire approuve cette proposition.

S'ensuit la diffusion du film promotionnel de la ville, réalisé conjointement avec la Maison du Patrimoine.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Mme', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BELGENTIER' around the top edge and 'VA' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely a town hall or church. The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the stamp.